

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24095601

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

17-06-2024

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0836 792 274**

Nom

(en entier) : **BIOPAR**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Ruelle du Boulanger 11 à 7830 Silly**

Objet de l'acte : Désignation d'un second administrateur

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11/06/2024 :

Première résolution : désignation d'un second administrateur

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer un second administrateur et appelle à cette fonction :

- Madame Patricia Leclercq (NN : 63.12.21-110.85), domiciliée à 7830 Silly, Ruelle du Boulanger, 11.

Le mandat de ce nouvel administrateur est rémunéré sauf décision contraire ultérieure de l'assemblée générale et prendra cours le 01/07/2024 pour une durée indéterminée.

Madame Patricia Leclercq accepte le mandat qui lui est conféré et élit domicile au siège de la société pour toutes les questions qui concernent l'exercice de son mandat conformément à l'article 2:54 du CSA.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de donner mandat à la SRL Roland, Bloquiau & associés, ayant son siège à 7060 Soignies, Rempart du Vieux Cimetière 5, numéro d'entreprise 0809.149.254, RPM Hainaut (Division Mons), qui accepte, pour accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles pour l'exécution des résolutions de la présente assemblée, en ce compris, sans en être toutefois limité, toutes les formalités auprès du Registre des personnes morales, auprès de la Banque carrefour des entreprises, ainsi que pour toutes publications (telles qu'aux annexes du Moniteur belge).

Copie conforme des actes joints

Van Overbeke Mathieu,
Mandataire spécial,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/06/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).